

# Les contreforts de l'église vont être refaits

**L'ordre du jour du conseil municipal de lundi s'est révélé très dense.**

**Devis de reprise des contreforts.**

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'église Saint-Saturnin, le conseil a étudié deux devis pour les travaux de reprise des contreforts d'enceinte. Le premier, proposé par Frédéric Thibault, s'élève à 12 274 € TTC. Le second, de l'entreprise Bâtisèvres, est de 14 868 € TTC. Après un long débat au sujet de la pertinence de ces travaux, la décision a été prise de retenir le devis de Frédéric Thibault.

**Présentation mutuelle Axa.** Suite à leur demande, deux représentants de la compagnie d'assurance Axa sont venus présenter la complémentaire santé communale. Cette formule est en train de se développer de plus en plus sur le territoire. Après l'avoir expliqué et détaillé, il a été demandé l'autorisation d'organiser une réunion publique pour présenter cette complémentaire aux habitants de la commune. Autorisation acceptée.

**Ressources humaines.** Employé par

la commune dans le cadre des emplois aidés, Fabrice Brottier a perdu son emploi suite à l'arrêt de ces contrats. Ne lui manquant que neuf mois pour prétendre à la retraite, le conseil a étudié la possibilité de le reprendre en lui proposant un nouveau contrat. Étant satisfait de ses services, le conseil a validé la proposition.

**Sauvegarde des données numériques.** Dans l'optique de la sauvegarde des données numérique, la commune a étudié une solution de sauvegarde via le cloud. La solution retenue a été celle d'Horizon village cloud, de la société JVS-Maristem. Cette solution revient à 3 358,80 € TTC annuelle. Délibération acceptée.

**Assurance véhicules.** Sur demande de Dominique Martin, maire, un devis pour l'assurance des quatre véhicules de la commune, actuellement assurés chez Axa, a été sollicité auprès de l'assureur SMACL. Au vu des tarifs proposés, le conseil s'est prononcé pour le changement d'assureur.

**Site internet.** Un nouveau site internet vient de voir le jour. Il est désormais accessible à [https://lchapelle-](https://lchapelle-bertrand.jimdo.com)

[bertrand.jimdo.com](https://lchapelle-bertrand.jimdo.com)

**Bulletin municipal.** Imprimé actuellement par la société Lièvre, de L'Absie, la commune a été approchée par l'entreprise Sedi, basée à Uzès (Gard) qui lui propose d'imprimer ses bulletins municipaux pour 519,20 € TTC contre 938 € actuellement. Le conseil a donné son accord pour la société Sedi.

**Questions diverses.** Le repas du Centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé le 25 novembre. Cette année, une participation de 10 € est demandée aux conjoints. Les personnes de moins de 65 ans paieront intégralement leur repas, soit 25 €. Par ailleurs, les problèmes récurrents d'herbes sauvages dans le cimetière font que la commune va essayer une nouvelle solution, déjà existante dans les cimetières de Parthenay, Viennay ou Vasles. Il s'agit de semer une herbe facile à tondre, qui à la longue formerait un tapis végétal dans les allées. L'achat va se faire auprès de l'entreprise Edp. Délibération accordée pour 750,55 € TTC.